

f. 3M Indien 50-1

Qu T L
2. Ber.
21.2. Müller

ÉTUDE DE M^E MAURICE BRAHIER
AVOCAT ET NOTAIRE

Chèques postaux 25 - 901

Téléphone (032) 93 18 92

22. Feb. 1967

Référence: ao

M. Pizzini

MOUTIER (Suisse)
Rue Centrale 9

14 février 1967

- K. K. K. K. K.
- D. K. K. K. K.
M. P. P.

Monsieur Roger Bonvin
Président de la Confédération

M. Pizzini
3000 B e r n e

Monsieur Rudolf Gnaegi
Conseiller fédéral

3000 B e r n e

Mes Chers,

Je me sens moralement tenu de vous informer de ce qui suit, au sujet de l'aide suisse aux pays en voie de développement, Indes.

Le Conseil fédéral a fait participer très généreusement la Confédération aux démarches faites par la "Samthar Coopérative Multipurpose Society limited Kalimpong, West Bengal". Il s'agit d'une société coopérative dans la région de la subdivision de Kalimpong/Indes devant améliorer le niveau de vie des habitants de la région par la création d'une organisation complète de commercialisation et de vente de la production agricole et forestière. Grâce à l'aide de la Confédération, le chairman de la coopérative, qui est mon frère, le R.P. Jean-Marie Brahier, citoyen indien, a procédé, en 1965-1966 à l'acquisition des machines devant équiper une scierie ainsi qu'un groupe électrique devant permettre la mise en marche de la scierie et le fonctionnement d'un téléphérique sur la Tista.

Ces machines, bien arrivées aux Indes au début 1966, ont été transportées sur place. La scierie a été montées et le téléphérique fonctionne grâce à un moteur à huile.

En ce qui concerne le groupe électrique, un arrangement avait été pris avec la Maison Electro-Müller A.G. à Bienne, par M. Robert Knoepfel, qui s'était déclaré d'accord de mettre à disposition un électro-mécanicien de valeur, M. Jean Gerber.

Reçu apr de M. Müller

le 10. März 1970

M. P.



Messieurs Roger Bonvin et Rudolf Gnaegi 3000 Berne 2ème page

Cette maison, dans le cadre de l'aide aux pays en voie de développement avait généreusement offert de payer les 2/3 du passage de bateau.

Les conditions qui étaient faites à la Société coopérative "Samthar" étaient des plus modestes puisque M. Gerber se contentait de fr. 300.- par mois. Les démarches furent alors commencées et la Coopération technique suisse fut appelée à intervenir.

A Kalimpong, mon frère est intervenu auprès de M. le Dr Lindt, chef de la Coopération technique et auprès de M. Lüthi. De son côté, au vu des ordres qui étaient donnés, M. Gerber a subi les vaccinations désirées, a pris des cours d'anglais et le bateau a été commandé à trois reprises, mais chaque fois a dû être annulé, le visa indien n'arrivant pas.

Le 30 janvier la réponse venait de l'Ambassade des Indes à Berne que le visa était refusé et le passeport retourné à M. Gerber.

Nous avons dès lors la situation suivante :

Le groupe électrique ne peut être mis en marche par la faute du Gouvernement indien. Cela est contraire à l'esprit de l'accord de Coopération technique suisse entre la Suisse et l'Inde du 27 septembre 1966 (recueil des lois fédérales no 49/1966).

Il semble qu'une intervention énergique auprès de l'Ambassade des Indes à Berne devrait leur faire comprendre l'incorrection de leur manière d'agir. On est heureux de développer une région et on refuse l'entrée de ceux qui devraient mettre en marche le complexe électrique. Cela ruine les meilleures volontés.

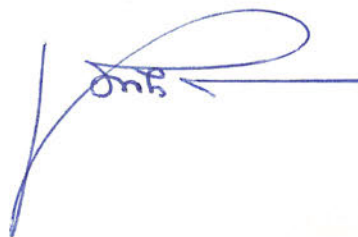
M. Gerber qui était l'aubaine idéale pour mettre tout ce chantier au point en peu de temps, doit faire son cours de répétition à la fin de ce mois, et il serait disposé d'attendre encore une réponse jusqu'à fin mars prochain. A partir de cette période, il ne sera plus disponible, et je ne vois pas comment on peut sortir de cette impasse.

Je compte sur votre aide pour que nos ambassadeurs interviennent avec l'énergie nécessaire. Il semble que cela n'a pas été le cas, hélas, jusqu'à présent, et que l'on vit un peu à la méthode orientale.

Messieurs Roger Bonvin et Rudolf Gnaegi 3000 Berne 3ème page

Je vous remercie de votre appui dans cette question où nous sommes tous entièrement désintéressés.

J'ose vous prier de croire, Mes Chers, à mes très cordiaux messages.



Annexes : 2 photocopies